



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT EN HALATTE
Tel : 03 60 46 18 84

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMpte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 8 décembre 2025

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 03 décembre 2025 s'est réuni 08 décembre 2025 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames JAUNET, DIVAY, CORMARY, CARTON, DEL RIO
Messieurs GROSPIRON, MORIN, MARVILLLE, BLANC

ABSENTS : S. BOUTOILLE, C. GUERDA

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Madame JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ AJOUT À L'ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour ce point :

- Modification des statuts social de l'ADTO-SAO

A l'unanimité, le conseil autorise Madame le maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

3/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2025 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2025 est approuvé à la majorité.

4/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATAIRE DE L'ADTO-SAO :

Madame le Maire explique que l'ADTO-SAO a envoyé son rapport annuel de déléataire. Ce rapport présente les activités de la société durant l'année écoulée. Etant actionnaire, la commune doit délibérer sur ce rapport.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport annuel de déléataire de l'ADTO-SAO.

5/ APPROBATION DU RAPPORT RPQS DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Morin présente les rapports sur le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement reprennent plusieurs critères, ils s'appuient sur le rapport du déléataire, les données financières et les données de qualités de l'eau et de l'assainissement. Les données saisies sont obtenues via les rapports annuels de SUEZ Eau France et ont été saisis par SUEZ en partie directement sur le site SISPEA.

A l'unanimité, le conseil approuve le RPQS de l'eau potable et celui de l'assainissement.

6/ VOTE DE LA DISSOLUTION DU BUDGET DU CCAS ET RÉINTÉGRATION AU BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle souhaite dissoudre le budget du CCAS et l'intégrer au budget communal à partir de 2026. Sur le budget du CCAS, il n'y a que les dépenses des bons de chauffage et du repas des ainés. Ces dépenses peuvent être intégrées directement dans le

budget de la ville dans une ligne comptable attribuée au CCAS. Maintenir un budget séparé n'est plus utile.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à dissoudre le budget du CCAS et à l'intégrer au budget communal.

7/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCSSO

Madame le Maire annonce que la CCSSO a modifié ses statuts suite au transfert de leur siège social au 43 rue Félix Louat – 60300 Senlis au vu de l'élargissement de leurs compétences au 1^{er} janvier 2026 et de l'augmentation de leur effectif.

La commune est chargée de donner son avis sur ce transfert et de délibérer dans un délai de 3 mois après réception du courrier du 24 novembre 2025.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts de la CCSSO.

8/ MODIFICATION DES STATUTS DU SE60

Madame le Maire informe que le SE60 a modifié ses statuts pour renforcer son efficacité en révisant certains points : l'amélioration de la gouvernance, de la représentativité et l'atteinte du quorum, la modernisation de l'objet du syndicat, la clarification des droits à agir, l'ajout de compétence, et faciliter la mise à jour des annexes. La commune doit délibérer sur ces points.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification de statuts du SE60.

9/ CHARTE DE TRANSFERT POUR LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT À LA CCSSO

Madame le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement sera transférée au 1^{er} janvier 2026 à la CCSSO. Afin de transférer cette compétence, la commune doit valider la charte de transfert de la CCSSO.

Elle indique que cette charte a été travaillé en commission eaux et assainissement de la CCSSO. Monsieur Morin confirme que cette charte inclus le PPi (plan pluriannuel d'investissement) de la CCSSO qui prends en compte les futurs travaux d'AEP de la commune et ceux éventuels d'assainissement en contrepartie du transfert de l'excédent de fonctionnement du budget eau et assainissement de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la charte de la CCSSO pour le transfert de la compétence eau et assainissement.

10/ MODIFICATION DES STATUTS SOCIAL DE L'ADTO-SAO

Suite à son conseil d'administration du 28 novembre 2025, l'ADTO-SAO a décidé de modifier ses statuts et notamment son objet social. Etant actionnaire, la commune doit délibérer sur ce changement de statut.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts social de l'ADTO-SAO.

QUESTIONS DIVERSES :

Antenne Orange : Monsieur Grospiron indique que ses derniers échanges avec Eiffage confirment que la DUP des forages n'autorise pas les travaux d'implantation d'une antenne Orange à côté du Lavoir. Deux autres possibilités vont être étudiées techniquement.

Circulation : Madame le Maire présente le comptage des véhicules en période de travaux sur la RD1330. La circulation augmente de 50% lorsque celle-ci est embouteillée. Le flux de circulation principal se situe entre 7h30 et 9h dans le sens Apremont/Senlis.

Les voitures empruntent prioritairement le chemin de la Procession et ensuite la rue Louis Blanchet. Pendant ce créneau horaire, on constate sur le chemin de la Procession, une circulation supérieure de 30% et une vitesse plus élevée (vitesse 46kms /h) par rapport à la rue Louis Blanchet (vitesse de 34kms/h).

Madame le Maire propose de lancer la deuxième phase de l'étude : quelles sont les solutions pour réduire la circulation. A l'unanimité le conseil approuve.

Madame le Maire lève la séance à 20h40.

Christel Jaunet,
Le Maire



C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
H.MORIN	C.GUERDA	A.BLANC	